



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : **MERCREDI 22 MARS 2017**

Objet : Adoption du Budget Primitif 2017 de la Commune

Nombre de membres composant le conseil : <b>39</b>	<b>N° 2017/27</b>
En exercice : 39	<b>Arrivée en Préfecture le : 23/03/2017</b>
Présents : 35	<b>Publiée le : 23/03/2017</b>
Ayant donné mandat : 4	<b>Exécutoire le : 23/03/2017</b>
Absents excusés : 0	

L'an deux-mille-dix-sept le mercredi 22 mars à 19 heures précises, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 22 février 2017, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

### **Etaient Présents :**

Mme Catherine MARGATE - M. Serge CORMIER – Mme Catherine PICARD  
M. Dominique CARDOT Mme Fatiha ALAUDAT (départ à 21h) - M. Gilbert METAIS  
Mme Corinne PARMENTIER - M. Rodéric AARSSE - M. Gilles CLAVEL (départ à 21h)  
M. Antonio OLIVEIRA - Mme Sonia FIGUERES Mme Monique ZANATTA  
Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN - M. Didier GOUTNER  
Mme Mireille MOGUEROU - Mme Joëlle LARRERE - Mme Jocelyne BOYAVAL  
Mme Sophie HOURDIN M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU  
Mme Annick LE GUILLOU - Mme Bénédicte IBOS - M. Frédéric SACONNET  
M. Kamel SI BACHIR - M. Jean-Renaud SEIGNOLLES M. Pierre-François KOEHLIN  
M. Saliou BA - M. Michaël ORAND - M. Thibault DELAHAYE  
Mme Emmanuelle JANNES - Mme Frédérique PERROTTE - M. Fabien CHEBAUT  
M. Stéphane TAUTHUI

### **Mandats donnés :**

Mme Vanessa GHIATI donne mandat à Mme Jacqueline BELHOMME  
M. Farid BEN MALEK donne mandat à Mme Frédérique PERROTTE  
Mme Anne-Karin MORDOS donne mandat à M. Rodéric AARSSE  
Mme Léonore TOPELET donne mandat à M. Serge CORMIER  
Mme Fatiha ALAUDAT donne mandat à Mme Sonia FIGUERES à partir de 21h  
M. Gilles CLAVEL donne mandat à M. Dominique CARDOT à partir de 21h

### **Absent excusé : /**

- Secrétaire de séance : M. GOUTNER en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 22 mars 2017**

**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n°2017/27**

Service : Direction des Finances / Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires \_ Délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet : Adoption du Budget Primitif 2017 de la Commune

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission Municipale compétente ;

**Après en avoir délibéré par 35 voix pour dont 4 mandats  
et 4 voix contre de M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannès et M. Tauthui,**

Article unique : **ADOpte** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017 équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à 60 045 637,93 euros et pour la section d'investissement à 23 900 855,58 euros.

Arrivée en Préfecture le : 23/03/2017

Publiée le : 23/03/2017

Exécuté le : 23/03/2017

Faite et délibérée à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour copie conforme

Madame La Maire  
Jacqueline BELHOMME



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET PRIMITIF\_ EXERCICE 2017 M14 - MAIRIE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21920046600015

POSTE COMPTABLE : MALAKOFF

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

BUDGET : BUDGET MAIRIE (3)

ANNEE 2017

Vu pour être annexé à la délibération n° 122017127  
du Conseil Municipal en date du 22/03/2017

Le Maire de Malakoff

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



